



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Minitel

Question écrite n° 5015

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie s'il peut présenter, avec les services de La Poste et des télécommunications, un bilan, année par année, à une date significative (par exemple le 31 décembre) du nombre d'utilisateurs de minitels, ceci, depuis la commercialisation et la diffusion de cette technique de communication dont chacun a récemment souligné le rôle précurseur de la France. Il lui demande s'il peut préciser, à l'intention de la représentation nationale, les réflexions que lui inspire l'évolution du nombre de minitels en service en France.

Texte de la réponse

Selon France Télécom, les évolutions relevées depuis 1985 du parc de terminaux Minitel et du nombre d'utilisateurs ayant accès aux services télématiques, soit par micro-ordinateurs émulés, c'est-à-dire équipés d'une carte permettant l'accès à ces services, soit par Minitel, sont les suivantes : (Voir tableau dans JO correspondant). La très forte croissance du parc de terminaux Minitel dans les années quatre-vingt s'explique par la distribution massive de terminaux gratuits. Cette distribution massive s'est achevée au début des années quatre-vingt-dix. Le nombre de terminaux Minitel est aujourd'hui en légère baisse tandis que le nombre d'accédants aux services télématiques se maintient. Cela est dû à la croissance du nombre de micro-ordinateurs émulés (1,3 million fin 1996). Au 31 décembre 1996, le parc total de terminaux permettant de consulter les services télématiques était de 7,6 millions. Courant 1998, France Télécom lancera un nouveau terminal Minitel internet qui permettra l'accès aux 2 500 services Minitel, aux services kiosques micro et à Internet pour les particuliers ne disposant pas de micro-ordinateur mais souhaitant accéder à l'ensemble des services en ligne. En effet, indépendamment des questions de terminaux, il convient désormais de favoriser l'évolution des services Minitel vers Internet et le multimédia, qui favoriseront le développement d'applications nouvelles et permettront aux fournisseurs de services concernés de disposer d'une zone de chalandise mondiale, porteuse d'opportunités nouvelles. De nombreuses initiatives, dont celle de France Télécom, se développent en ce sens afin de permettre aux utilisateurs d'accéder à ces nouveaux services. Pour sa part, le Gouvernement dans le cadre du projet internet dans les écoles, va ouvrir cette possibilité à tous les élèves des établissements d'enseignement primaire et secondaire.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5015

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3525

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4671